



Télétravail depuis la Pologne

Par **nilsdupont**, le **25/07/2016** à **18:02**

Bonjour,

Je vous expose mon cas. J'aurais souhaité effectuer 1 à 2 jours par semaine en télétravail depuis la Pologne, mon contrat de travail étant un CDI français. Est-ce possible légalement ? Y-a-t-il des contraintes en termes de couverture sociale, assurance ou fiscalité ? Je précise que je suis locataire de mon appartement en France et co-proprétaire d'un appartement en Pologne.

Merci beaucoup pour vos réponses,

Nils Dupont

Par **P.M.**, le **25/07/2016** à **23:55**

Bonjour,

J'ignore la réglementation en Pologne mais il faudrait déjà savoir si l'employeur en serait d'accord et risque de se poser le problème d'un détachement à l'étranger qui est limitée à 3 ans...